

BULLETIN MUNICIPAL

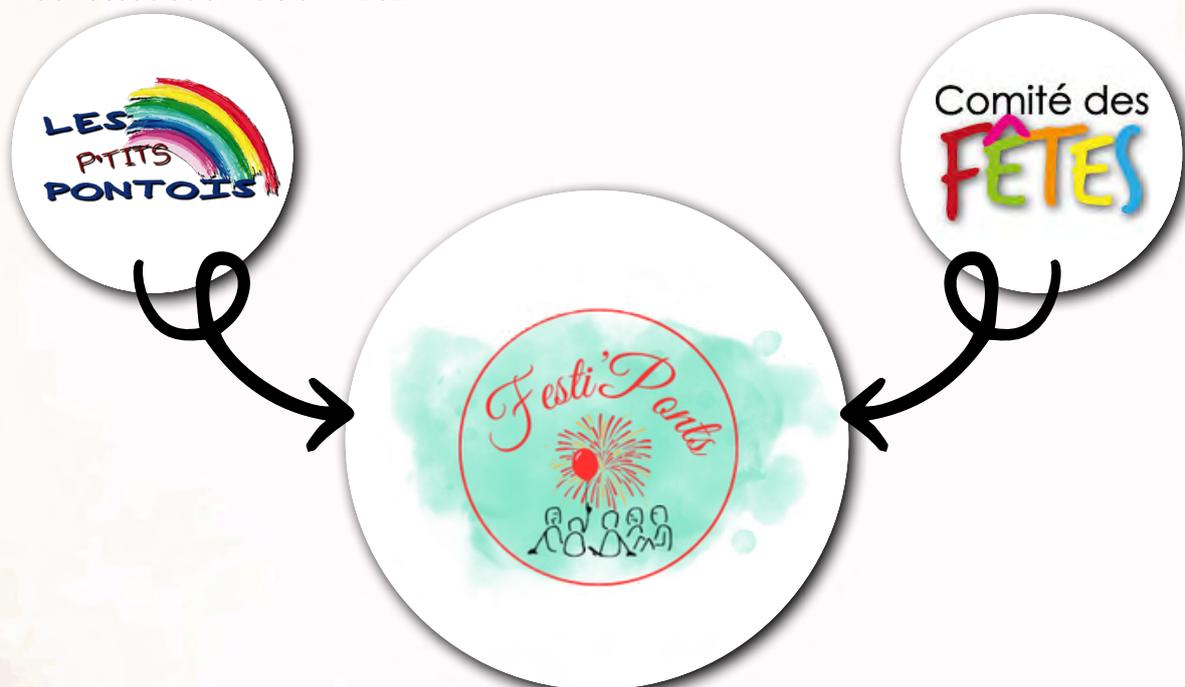
Le Pontois



Les P'tits Pontois NE SONT PLUS !

Dissolution de l'association le 5 avril 2024

Le Comité des fêtes N'EXISTE PLUS !



Naissance de FESTI'PONTS

Le 12 mars 2024 est née la nouvelle association de Ponts. En effet, une soixantaine de personnes (de nouveaux bénévoles, des bénévoles habitués) étaient réunies avec l'envie de créer ensemble une nouvelle association.



Présidente : Sophie
Vice-président : Stéphane
Communication : Margaux
Secrétaire : Chantal
Vice-secrétaire : Maxime
Trésorière : Amélie
Vice-trésorier : Aurélien

LE MOT DE Madame le Maire

Au seuil de cette nouvelle année 2025, j'ai le plaisir de vous présenter au nom du conseil municipal, du personnel communal et de moi-même, tous mes vœux de bonheur et de prospérité au sein de vos familles.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants, petits et grands, et à ceux qui se préparent à venir habiter dans notre commune.

J'adresse également tous mes vœux de réussite aux associations qui mettent en avant notre commune par le biais de leurs manifestations et tout particulièrement « Festi'Ponts » qui vient de se créer, ainsi qu'à tous ses membres et à ses bénévoles.

Puisse cette année être favorable à toutes et à tous, et notamment à vous, nos aînés, et à notre jeunesse.

L'année 2024 a vu la rénovation de la salle Roger LEPROVOST.

La réalisation de la voirie du P.U.P. de la Maréchal-lerie a pris du retard à cause des procédures administratives. L'année 2025 y sera consacrée.

Voilà très brièvement comment se présente l'année à venir, parmi d'autres projets.

Je terminerai en vous présentant une nouvelle fois tous mes bons vœux et une très belle année 2025.

Jocelyne ALLAIN

INFOS Utiles

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi : 15h30 – 19h

Mardi : 8h30 – 12h30

Mercredi : 8h30 – 12h30

Vendredi matin : sur RDV uniquement

Le site internet de la commune vous permet de consulter toutes les délibérations du conseil municipal et de trouver facilement les renseignements dont vous avez besoin.

www.ponts.fr

Mail : mairieponts@wanadoo.fr

Tél : 02 33 58 25 39

3 SALLES SONT DISPONIBLES À LA LOCATION SUR LA COMMUNE



Salle de la mairie
pour les associations,
maximum 10
personnes

Salle Jean Claude
ARONDEL,
maximum 40
personnes



Salle Roger
Leprovost,
maximum 196
personnes

Tarifs et disponibilités en mairie.

CONSEIL MUNICIPAL

Une équipe municipale à votre service :



Maire



Jocelyne ALLAIN

1^{ère} Adjointe



Elodie BRILLANT

2^e Adjoint



Aurélien RENOUEV

Conseiller



Serge ALLAIN

Conseiller



Christophe BAILLARD

Conseillère



Odile BRIAULT

Conseiller



Dominique CHEVAL

Conseiller



Romain COSTILS

Conseiller



Michel COUENNE

Conseiller



Jean-Luc FOUSSE

Conseillère



Elodie LEHOT

Conseiller



Julien MANIGUET

Les employé(e)s communaux :

Une très belle équipe qui veille sur vous au quotidien :

Service techniques



Christian PIHAN

Service techniques



Joel BINET

Service techniques



Patrice MARIETTE

Secrétaire



Patricia MONDIN

État civil



NAISSANCES

Romy CERONETTI,
née le 16/02/2024, 10 le Petit Andillou

Octave GATÉ,
né le 13/05/2024, 4 La Pommeraie

Achille RONDEAU,
né le 01/07/2024, 2Ter La Maréchallerie

Naël FLEURY,
né le 09/08/2024, 30 Le Clos de la Frenais

Thaïs TURGOT,
née le 16/09/2024, 2, le Clos Saint André

Agathe MOREAU,
née le 16/11/2024, 11 la Paturerie

Malo VOISIN
né le 20/01/25, La Maréchallerie

Hélène BOUVET CARDONA
née le 21/01/25, La Maréchallerie



DÉCÈS

Patrice LEBRETON (71 ans), le 11/03/2024

André MAINCENT (88 ans), le 08/05/2024

François THOMAS (64 ans), le 09/07/2024

Joceline BOUTEILLER (74 ans), le 30/09/2024

Alain COLIN (56 ans), le 03/12/2024

Roger LEPROVOST (96 ans), le 20/12/2024

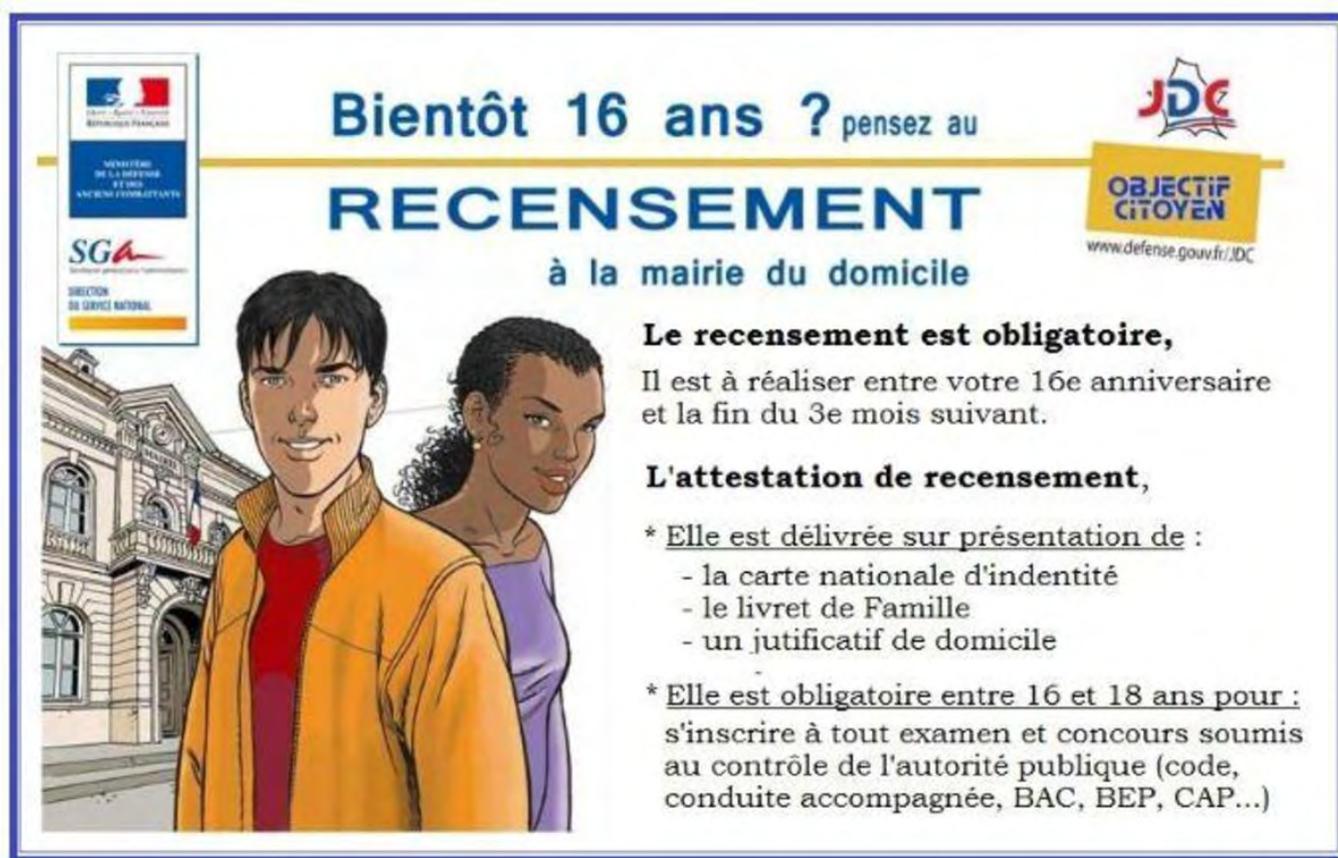
Daniel COUEFFE (81 ans), le 26/12/2024

Côte Unions



Morgane BOUTELOUP et Paul BEAUFILS
le 08/07/2024

RECENSEMENT COMMUNAL



Bientôt 16 ans ? pensez au

RECENSEMENT

à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

- * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de Famille
 - un justificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour :
s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Logos: République Française, Ministère de la Défense et des Anciens Combattants, SGA, Direction des Services Nationaux, JDC, Objectif Citoyen, www.defense.gouv.fr/JDC

Pour rappel :

L'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique et nécessite une intervention de votre part.

Vous venez d'arriver sur la commune ou n'avez pas encore effectué les démarches, trois solutions s'offrent à vous pour vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune.

- S'inscrire en ligne sur la liste électorale en fournissant un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité au format numérique.
www.inscriptionelectorale.service-public.fr
- Faire une demande d'inscription en mairie à l'aide du formulaire Cerfa numéro 12669 . Un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité vous seront demandés.
- Déclarer votre changement de domicile par courrier avec le formulaire Cerfa numéro 12669. Vous devez également envoyer un justificatif d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

**France
services**

Beaucoup de démarches s'effectuent à présent en ligne : déclaration de revenus, dépôt de permis de construire, procuration, etc ...

Vous ne disposez pas d'un ordinateur ou ne savez pas comment faire ? N'hésitez pas à vous rapprocher des maisons France service. Relais entre vous-même et les institutions publiques, les France Services de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie vous permettent de réaliser vos démarches administratives dans un cadre aménagé, confidentiel et proche de chez vous.

Vous pouvez les retrouver à Barenton, Brécey, Isigny le Buat, Le Teilleuil, Mortain Bocage, Pontorson, Saint Hialire du Harcouet, Saint James, Sartilly Baie Bocage ou Sourdeval.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2024

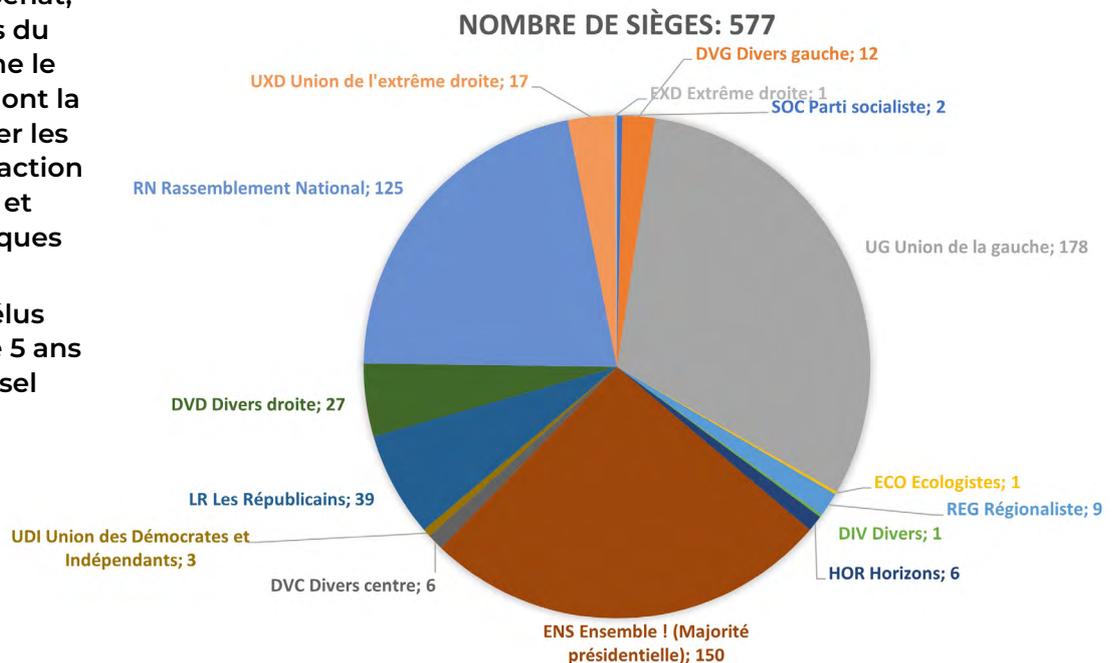


Suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale, les français ont été appelés aux urnes les dimanches 30 juin et 7 juillet afin d'élire les 577 députés qui la composent.

L'Assemblée Nationale constitue avec le Sénat, les deux chambres du Parlement, et forme le pouvoir législatif dont la mission est de voter les lois, de contrôler l'action du gouvernement et d'évaluer les politiques publiques.

Les députés sont élus pour une durée de 5 ans au suffrage universel direct.

Liste des candidats	Nuance	Voix
M. Bertrand SORRE	ENS	223
Mme Marie-Françoise KURDZIEL	RN	130



COMMÉMORATION du 11 Novembre

Et si vous deveniez porte-drapeau ?

Le rôle d'un porte-drapeau consiste à rendre hommage, au nom de la Nation française, aux combattants et disparus. En raison de la diminution de l'effectif et de l'âge de leurs membres, les associations d'anciens combattants recherchent des volontaires pour devenir porte-drapeau.

Pourquoi pas vous ?

Les conditions :

- Vouloir participer au devoir de mémoire
- Être en capacité de porter le drapeau de 2,7 kg
- Être âgé d'au moins 16 ans



Le 11 novembre 1918, l'Armistice est signé dans le train du Maréchal Foch afin de faire cesser immédiatement les terribles combats de la Première Guerre mondiale.

Depuis février 2012, le 11 Novembre est une journée d'hommage nationale à tous les morts pour la France, quel que soit le conflit.

Le 10 Novembre, les membres des anciens combattants ainsi que les membres du conseil municipal des communes de Ponts et de Saint Jean de la Haize et des habitants ont participé à ce devoir de mémoire.

REPAS DES AINÉS

Notre traditionnel repas des « cheveux blancs », qui a eu lieu le dimanche 13 octobre, était présidé par nos doyens, Mme Lucienne JOUBIN et M. Roger DELARUE.

Chaque habitant, âgé d'au moins 65 ans, y était invité par la commune pour partager un moment de convivialité autour d'un repas préparé par le faisan doré et servi par des membres du conseil, leurs conjoints et leurs enfants, que nous remercions vivement pour l' aide apportée.

Malgré un désistement de dernière minute de notre animatrice musicale, le repas s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur, et nos danseurs ont tout de même pu s'adonner à quelques pas de danse.

Nous espérons vous revoir encore plus nombreux l'année prochaine, alors réservez d'ores et déjà votre dimanche 12 Octobre 2025.

Pour rappel : Les invitations sont éditées depuis les listes électorales de la commune, qui sont notre seul moyen de connaître les dates de naissance de nos administrés. Afin d'éviter des mécontentements liés à la non réception de cette invitation, nous vous invitons à vous inscrire sur les listes électorales de Ponts ou, si vous ne le souhaitez pas, à vous faire connaître en mairie.



BÂTIMENTS, VOIRIES

BATIMENTS

Rénovation de la salle Roger Leprovost

La salle Roger Leprovost a été rénovée au début de l'année 2024.

Ces travaux, débutés le 22 janvier, se sont terminés début avril. On évoquera notamment :

En extérieur : Le remplacement de l'ensemble des menuiseries et le changement du bardage.

En intérieur, la peinture des murs et des poutres apparentes afin qu'elles s'intègrent parfaitement avec le plafond noir ou le remplacement de la moquette murale par du papier peint.

Le côté bar a lui aussi eu le droit à son relooking.

Des travaux importants mais nécessaires après une trentaine d'années de service.

Les entreprises retenues suite à l'appel d'offre réalisé, sont :

Lots	Entreprises retenues
Menuiserie extérieures lot 1	SarL LECARDONNEL
Bardages et habillages extérieurs Lot 2	SarL FOUILLEUL
Mobilier et aménagement Lot 3	GOUELLE
Peinture et revêtements muraux Lot 4	LEBOUVIER
Rideaux intérieurs Lot 5	SarL VAL DECO
Électricité/ Plomberie	David Lebrun

Le projet a été supervisé par le cabinet d'architecte DLPG de Brécécy ainsi que l'agence DC Design de Ponts.

La rénovation de la salle représente un cout de 136 424 € HT soit 163 708.8€ TTC. Nous avons reçu une notification de subventions des services de l'état à hauteur de 72 775€ au titre du FIR et du DETR. A ce jour, nous avons reçu 7 700€.

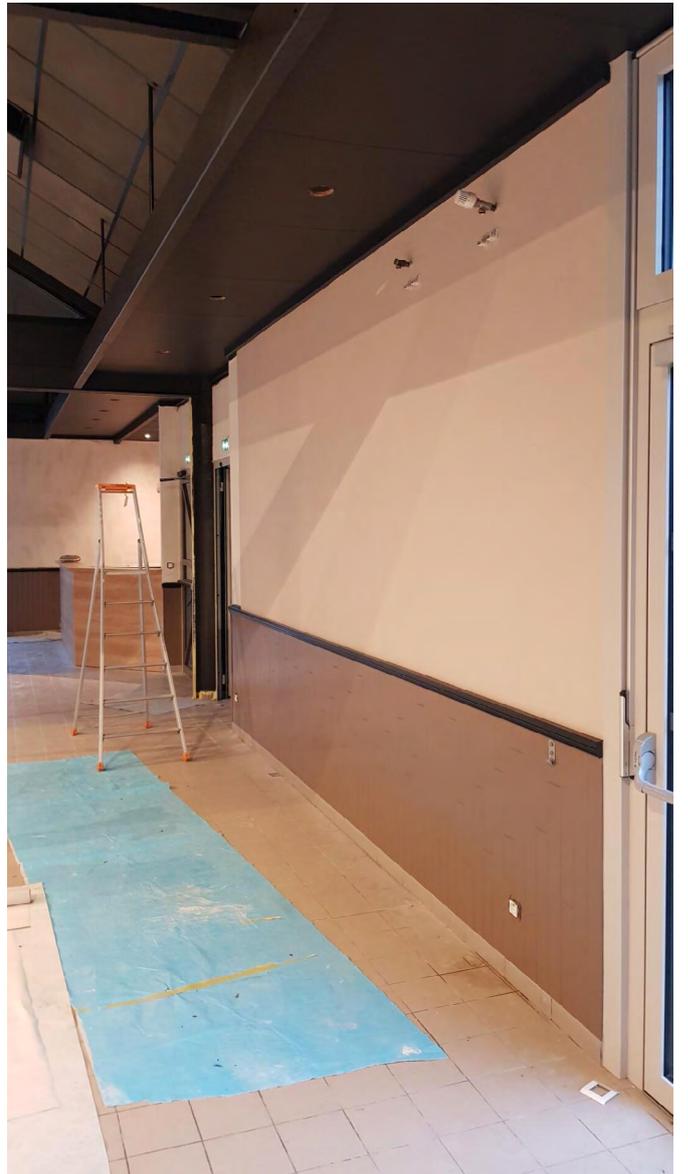
Nous avons contracté un prêt de 60 000€ sur 10 ans.

Nous avons profité de cette période de travaux et d'immobilisation de la salle pour modifier la scène afin d'optimiser la place et répondre aux normes de sécurité.

Nos 2 salles sont à votre disposition pour tous vos évènements.

N'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie afin de connaître les tarifs et disponibilités.







Location des salles

Une étude est en cours de réalisation afin de connaître plus précisément les coûts de gestion annuels des salles (gestion des mises à disposition et restitution, prise en compte de l'augmentation des charges (eau, électricité, gaz), ménage), et ainsi de pouvoir statuer sur une tarification en adéquation avec leurs coûts de fonctionnement.

Eclairages

Nous allons remettre à l'ordre du jour l'éclairage extérieur autour des deux salles communales ainsi que de l'atelier municipal et ce, afin d'offrir de meilleures conditions de confort et de sécurité pour les utilisateurs.

VOIRIES

Entretiens

Comme chaque année, divers entretiens ont été réalisés. Notre service technique a été mis à contribution et a été aidé, pour certaines tâches, par des entreprises extérieures ;

- Broyage des talus et dégagement des visibilités
- Entretien des haies bocagères
- Entretien des chemins pédestres et bassins d'orages

Deux passages sont réalisés par l'entreprise de travaux agricole Gossé de Sartilly pour le fauchage et l'éparage des voies communales et chemins ruraux.

Ces passages s'effectuent au printemps et en début d'automne.

Sécurité

Dans le but de sécuriser la liaison du chemin pédestre au niveau du PAV de la Ménardière, l'accès à ce dernier a été passé en sens unique.

Le sens de circulation a été défini afin d'offrir une meilleure visibilité des piétons en entrée et en sortie.

Cela permet également d'avoir des véhicules stationnés de façon plus harmonieuse lors du dépôt des ordures.



Projets

L'année 2025 sera marquée par la finalisation du dossier du PUP situé sur le secteur de la Maréchallerie.

Ce dernier, prévu sur 2024, a pris du retard suite aux modifications apportées par rapport au pré-projet défini en 2017 par la municipalité précédente.

En effet, nous avons fait le choix d'améliorer le projet initial afin d'avoir un rendu plus résistant dans le temps et plus confortable pour les habitants.

Nous remercions vivement les habitants concernés pour leur patience. Nous avons conscience de la dégradation de la chaussée actuelle, mais ce temps supplémentaire de consultation et d'appel d'offre est nécessaire à sa bonne réalisation.

En parallèle de ce projet important par rapport à la taille de commune, nous étudions la possibilité de réaliser

d'autres travaux sur des voiries qui nécessitent des réfections.

Nous les avons répertoriées par ordre de priorité.

Pour information : suite aux inondations et coulées de boue du mois de mai 2024, la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par un arrêté du 14 octobre 2024, paru au journal officiel le 1^{er} Novembre. Cette reconnaissance devrait permettre aux personnes touchées par ces intempéries, d'être mieux indemnisées.

Adressage

La municipalité, accompagnée par Manche numérique, a travaillé à la mise en place du plan d'adressage sur la commune.

On parle d'« adressage » pour désigner la nouvelle obligation pour les communes de fournir une adresse à tous leurs administrés, adresse qui sera transmise à une « base nationale des adresses », qui permettra de géolocaliser chaque habitation. La mesure figure dans une loi appelée 3DS votée en février 2022. La mesure d'adressage est entrée en vigueur en deux temps, d'abord pour les communes de plus de 2 000 habitants le 1^{er} janvier 2024, puis pour les plus petites communes le 1^{er} juin 2024.

Les adresses doivent à présent être normées et donc comporter les éléments suivants :

- Un numéro
- Un type de voie (rue, route, avenue, ...)
- Un nom unique, non ambigu
- Code postal et nom de la commune

Les nouvelles adresses vous seront communiquées prochainement.

Le processus suivi par l'équipe municipale pour mettre en place l'adressage est organisé autour de six étapes clés.



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : **DP**
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : **DP**

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : **DP**
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : **DP**
• > 40 m² : **PC**

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : **DP**
• > 20 m² : **PC**
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

SUBVENTIONS COMMUNALES

Subventions aux associations et aides sociales

Associations	Montant en €
Fraternité pontoise	200
ACVG	200
Festi'Ponts	6 000
Société de Chasse de l'Avranchin	200
Amicale des pêcheurs à la Mouche	50
Comice agricole	50
Association des donneurs de sang	50
Association Aveugles de la Manche	50
Association des parents et amis d'enfants inadaptés (APAEIA)	50
Ligue départementale contre le Cancer (comité départemental)	50
Croix rouge Délégation Baie du Mt St Michel	50
Association des soins palliatifs du Sud Manche (ASP)	50
Secours Catholique	50
Hop Hop Hop (Clowns en milieu hospitalier)	50
Les Restos du cœur	50
ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES	10€/ licenciés pontois
AS Brécey	10
AIDES SOCIALES	
Fond d'aide aux jeunes (FAJD)	203.4
Fond social Logement (FSL)	406.80
TOTAL	7770.20

Les subventions pédagogiques

Chaque enfant de Ponts peut bénéficier, une fois par année scolaire, d'une participation financière de la commune au titre des séjours ou sorties scolaires, selon le barème ci-après.

Il faut pour cela adresser une facture acquittée à la mairie.

Participation familiale comprise entre	Participation de la mairie
20€ et 39€	10 €
40€ et 49€	20 €
50€ et 59€	25 €
60€ et 69€	30 €
70€ et 79€	35 €
80€ et 89€	40 €
90€ et 99€	45 €
100€ et 109€	50 €
110€ et 119€	55 €
120€ et 129€	60 €
130€ et 139€	65 €
140€ et 149€	70 €
Supérieur à 150€	80 €

Participations aux frais de fonctionnement des écoles

La commune ne disposant pas d'école, elle verse, chaque année, une participation financière aux écoles primaires accueillant des enfants pontois.

Ce montant est communiqué chaque année par les écoles et varie d'un établissement à l'autre.

La commune participe également aux frais de cantine scolaire, à hauteur d'un euro par repas et par enfant.

Les associations

AMERICAN COUNTRY CLUB



L'association AMERICAN COUNTRY CLUB, a réouvert ses portes le 17 Septembre Salle Roger Leprovost.

Nous sommes environ une quarantaine de personnes de tous les âges avec 3 cours le mardi soir suivant les niveaux de danse : Cours I (débutants), Cours II (débutants II, novices) et cours III (intermédiaires).

Le bal annuel est prévu le dimanche 9 mars de 14h à 18h.

Contacts :

Mme Caroline DUMONT, Présidente
02 33 60 68 37 ou 06 50 51 83 70
carolinecountry50@orange.fr

ASSOCIATION DES PECHEURS A LA MOUCHE

L'association, créée en 2002, rassemble une quarantaine de « moucheurs ».

Nous proposons aux adhérents des séances de montage de mouches et d'initiation aux techniques de pêche. Ces séances se déroulent le mercredi de 18h00 à 20h30, à la salle Jean-Claude Arondel de Ponts.

Des séances de pêche sur un plan d'eau privé ont lieu les mercredis et les samedis.

Tout au long de la saison, nous organisons des sorties sur les différents cours d'eau.

Nous comptons sur vous pour faire vivre cette association et que nos actions communes correspondent à vos aspirations.

ASSOCIATION AVRANCHES SPORTS LOISIRS



- Gymnastique d'entretien adultes et seniors
- Gym pilates adultes
- Gym après cancer
- Marche Nordique
- Danse modern jazz et classique, enfants et adultes

Pour tous renseignements :

Mail : asl50300@gmail.com

Présidente : Mme Laurence BATTIN

Tél. : 06 79 68 40 32

KI DANSE



Ki danse est une association de danses latines (Bachata, Salsa et Kizomba).

Les activités ont repris en septembre à la salle Roger Leprovost de Ponts.

Horaires :

- Bachata débutant : 19h – 20h
- Salsa débutant : 20h – 21h
- Kizomba débutant : 21h – 22h

Tarifs

- L'inscription à l'année est de 145 € par personne (25 cours à l'année) pour 1 cours par semaine. Le premier cours d'essai est gratuit.
- Pour 2 cours par semaine, l'inscription à l'année est de 240 € par personne.
- Pour 3 cours par semaine, l'inscription à l'année est de 310 € par personne.

Des stages de pratique avec des professeurs extérieurs seront également proposés sur certains week-ends (30€/stage/personne).

Les stages ont lieu le dimanche à Bréhal.

Cette année, Ki Danse met l'accent sur le perfectionnement en bachata, salsa cubaine, kizomba, West Coast Swing et lindy hop avec des stages intermédiaires de 3 heures. Mais aussi trois nouveautés au programme: le semba, le son et le balboa, trois danses à découvrir.

Contacts :

Mail : asso.kidanse@gmail.com

Tél. : 06 65 08 07 47

Facebook : assokidanse

LA FRATERNITÉ PONTOISE

Les rencontres du club ont repris le 3 septembre 2024.

L'assemblée générale s'est tenue le 1^{er} octobre 2024 avec réélection du bureau du tiers sortant : Odile BRIAULT et Martine PILLE, qui ont été réélues.

Les inscriptions des adhérents pour l'année 2024/2025 ont été effectuées en partie ce jour.

L'association compte 59 adhérents dont 43 pontois.

Comme l'année précédente, les réunions ont lieu le 1^{er} mardi de chaque mois à 14h à la salle Jean-Claude ARONDEL. Nous partageons ces rencontres avec l'association de St Jean de la Haize, ce qui permet de se retrouver et de collaborer avec nos voisins Saint Jeannais.

Le club de St Jean de la Haize se réunit le 3^e jeudi de chaque mois à 14h à l'ancienne mairie.

Rappel des évènements 2024 :

- Repas dansant avec vente de cartes à la salle de Ponts le 17 mars
- Repas des adhérents en juin pour clôturer l'année.
- Le Club de St Jean de la Haize a organisé une sortie en car dans l'Orne en juin, à laquelle nous avons été conviés.
- Les adhérents des 2 clubs ont partagé un repas de Noël bien apprécié, au restaurant Les petits Loups de St Michel des loups le 14 décembre.

Calendrier 2025 :

- Repas dansant avec vente de cartes à la salle Roger Leprovost de Ponts le 23 mars 2025.
- Cette année c'est le club de Ponts qui envisage une sortie en car mais le lieu n'est pas encore défini.
- Nous comptons renouveler les repas de juin et de Noël

Nous vous rappelons qu'il est toujours temps de venir nous rejoindre . Ce sont des réunions très conviviales avec de multiples activités (Marche, jeux de société, belote, pétanque et autres...) .

L'association espère que vous avez passé de joyeuses fêtes et vous adresse tous ses vœux de bonne année pour 2025.

FESTI'PONTS

Matériels Festi'Ponts septembre 2024

4 barnums :

80€ la location du barnum pour le weekend

Barnum 8x4



Barnum 10x3



Barnum 6x4 (44 élastiques)



Barnum 8x4 (62 élastiques)



Tables :

5€ la table

fournie avec les bancs.

- 8 tables de 4m (2 avec tréteaux incorporés) ;
- 3 tables de 2m ;
- 2 tables de 3m.

Bancs :

27 bancs de 4 personnes

Si location de barnums, prêt des tables et bancs gratuit.

Pour la location, merci de contacter en priorité par mail :

festiponts@gmail.com

07 59 53 91 43

9 juin 2024



Vide-Grenier

1ERE MANIFESTATION



Le soleil nous a accompagné toute la journée!

60 exposants, des centaines de saucisses vendues, et des visiteurs au rendez-vous

LE GARAGE

L'association a pu réunir tout le matériel dans un seul et même endroit. Quelques planches, des vis, des gros bras et tout est rangé.



30 novembre 24



Arbre de Noël

60 enfants ont bénéficié d'un chouette spectacle de magie, samedi après-midi

Les enfants ont pu rencontrer le Père Noël. Ce dernier était chargé de cadeaux et de chocolats De quoi nous mettre dans l'ambiance de Noël.

Repas Dansant



115 personnes sont venues déguster une bonne tartiflette, puis profiter de la piste de danse ! Plus de 20 bénévoles étaient présents pour donner de leurs temps et profiter d'un moment convivial.



suivez nous sur les réseaux !
festi'ponts

Prochain vide-grenier 1er juin 2025

Quoi de neuf à Ponts ?

FIBRE

Le passage de la fibre a été effectué sur l'ensemble de notre territoire et depuis le 26 Novembre une partie de la commune est éligible au raccordement.

Vous pouvez suivre l'avancement des ouvertures sur le site de Manche Numérique : <https://manchenumerique.fr/la-fibre-tres-haut-debit/carte-du-deploiement-fibre/>

LA GRIFFE NOIRE

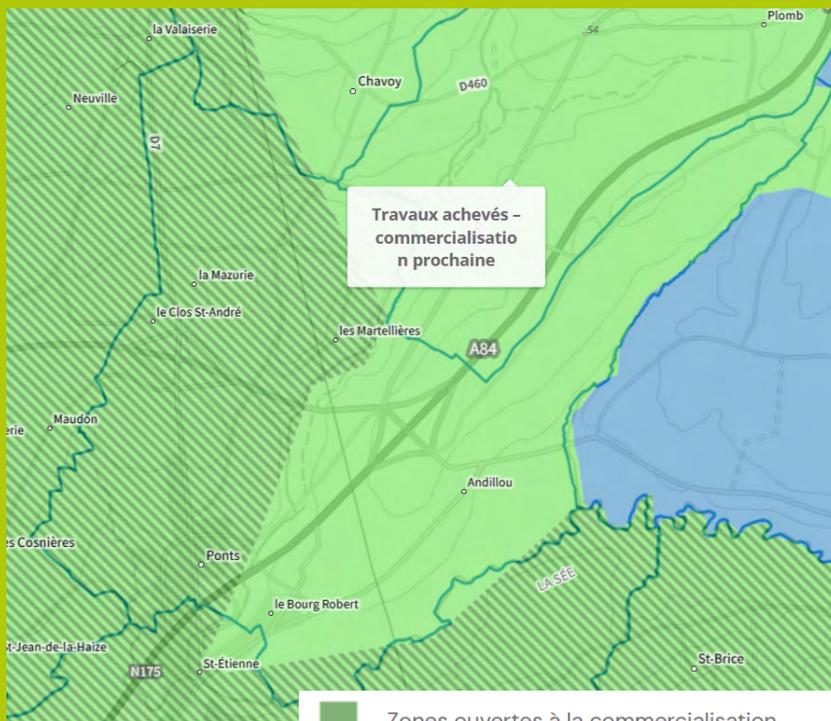
Le salon de toilettage a changé de gérante. Après le départ de Pascale LEMEE dans un autre département, c'est Cassandra JOURDAIN qui a repris les commandes du salon le 15 septembre 2024.

Cassandra, originaire de Bernay (Eure), a toujours été passionnée par les animaux. Après avoir travaillé dans une jardinerie, elle a décidé de suivre une formation de toilettuse et de se mettre à son compte.

Le salon accueille toutes les races de chiens, de chats ou même les NAC (Nouveaux animaux de compagnie), pour leur faire une beauté.

Contact :

1, Chemin de la Chaussée
50300 Ponts
Tél. 06 50 68 82 07



-  Zones ouvertes à la commercialisation
-  Zones partiellement ouvertes à la commercialisation
-  Travaux achevés – commercialisation prochaine

LOCATIONS COURTE DURÉE

Actuellement sur la commune, ce sont 8 logements (de la chambre chez l'habitant au gîte) qui sont proposés à la location courte durée

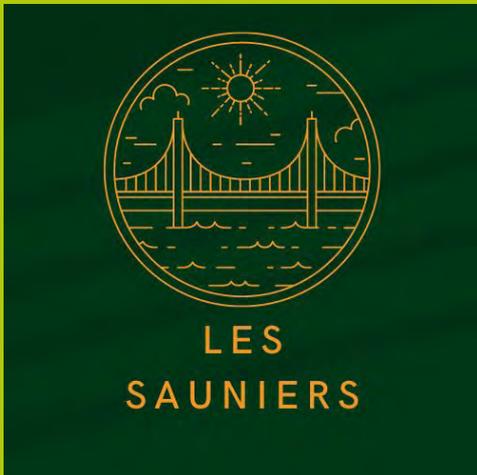


ATC

Après plusieurs mois de travaux, la société ATC s'est totalement installée dans les locaux de l'ancien Event Park. L'entreprise, spécialisée dans la fabrication d'armoires électriques dispose de 3 modules vides de 100m² à 1 000m² qu'elle propose à la location.

Contact :
02 33 79 05 90

LOTISSEMENT LES SAUNIERS



Promoteur, aménageur et lotisseur, le groupe Terravia propose 29 terrains viabilisés de 267m² à 597 m² le long de la RD7 après le lotissement Le Jardin.

Informations ou réservations :
02 97 01 01 18 / terravia.fr

TRANSPORTS SOLIDAIRES

Phaëton

Porté par le Lion's Club, ce dispositif s'adresse à un public de 60 ans et +, ou aux personnes handicapées, dans un rayon de 7 km maximum autour de la place Littré, à raison de 2 trajets par semaine. L'adhésion est de 10€.

Phaëton est une association autonome dont le fonctionnement est assuré par les adhésions et les dons.
Contact : 06 43 67 80 67



Solidarité Transport

Porté par la fédération Familles Rurales et MSA, le dispositif est présent sur tout le département. À Avranches et dans ses environs, il est porté par l'association Mix'Âge, les trajets sont assurés par des bénévoles. L'adhésion annuelle est de 3€, puis le trajet est rémunéré selon la distance parcourue : par forfait sous les 8 km, au kilomètre au-delà.

Pour tout renseignement, merci de vous rapprocher directement des associations ci-dessus.



La Boîte à livres

Votre bibliothèque déborde ou vous souhaitez simplement partager une lecture qui vous a plu ?

**Une solution :
la boîte à livres**

Mode d'emploi

- Je prends un livre, je le lis, je viens le redéposer ou l'échanger contre un autre
- Je dépose un livre (bd, romans, magazine,...) pourvu qu'il soit en assez bon état

*Cette initiative repose sur le civisme et la confiance.
Merci de respecter les meubles et les livres qui s'y trouvent.*

C'est simple et gratuit, 2 boîtes à livres sont implantées sur la commune :

- **Face à la mairie**
- **Sous le hall du cimetière**



LE MARCHÉ DU TERROIR

Le marché hebdomadaire se tient sur le parking de la mairie tous les mercredis matin de 6h30 à 13h.

Vous pouvez y retrouver :

- Un Boucher : GAEC de la Graffardière
- Un Fromager : La Manchevrette
- Un Grilleur : La Pause d'Antoine
- Un Marchand de vin : M. Vincent TETREL
- Un Poissonnier : Poissonnerie Gesmier
- Un Primeur : Juilley Primeurs



GESTION DES DÉCHETS

La commune dispose actuellement de 5 points d'apport volontaire (PAV) réparti ainsi :

- 1 : La Mazurie : 1 colonne d'Ordures ménagères (aérien)
- 2 : ZA Aubigny : 2 colonnes d'ordures ménagères (aérien)
- 3 : Salle communale : 1 colonne d'ordures ménagères (enterré)
- 4 : La Fosse Cordon : 1 colonne d'Ordures ménagères (aérien)
- 5 : La Ménardière : 4 colonnes d'Ordures ménagères (semi enterré)



Certains déchets doivent eux être déposés en déchèterie (St Ovin ou St Jean de la Haize). Vous devez pour cela vous munir d'une carte d'accès gratuite et à récupérer en mairie.

Déchèterie de SAINT-JEAN DE LA HAIZE
Les Petites Planches

Déchèterie de SAINT-OVIN
La Paumerie

Particuliers

EDITION 2019

Se présenter au gardien avant tout dépôt

Horaires d'ouverture

	SAINT-OVIN		SAINT-JEAN DE LA HAIZE	
	15 avril au 14 octobre	15 octobre au 14 avril	15 avril au 14 octobre	15 octobre au 14 avril
Lundi	8h30 - 12h30	9h - 12h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h
Mardi	8h30 - 12h30	9h - 12h30	Fermée	
Mercredi	8h30 - 12h30	9h - 12h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h
Judi	Fermée		13h30 - 17h30	13h30 - 17h
Vendredi	8h30 - 12h30	9h - 12h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h
Samedi	8h30 - 12h30 14h - 17h30	9h - 12h30 Fermée	8h30 - 12h30 14h - 17h30	Fermée 13h30 - 17h

- Sortie du dernier véhicule avant l'heure de fermeture.
- La déchèterie est fermée les jours fériés.

Pour tous renseignements :
02 33 68 68 96 ou service.dechets@msm-normandie.fr



Pôle territorial de Saint-James / Pontorson
1 rue Maxime de Coniac - 50240 Saint-James
www.msm-normandie.fr

DÉCHETS ACCEPTÉS : TRI ET DÉCHARGEMENT À FAIRE PAR L'USAGER

- ENCOMBRANTS** (✓) : Revêtement de sol (moquette, linoleum), plâtres, isolants, verre (fenêtres), mobilier... (✗) : Toutes pièces de véhicule hors d'usage ...
- BOIS** (✓) : Bois non traité, non peint, non collé, sans métal, palettes, cagettes, planches... (✗) : Bois traités au créosote ...
- MÉTAUX** (✓) : Tous métaux ... (✗) : Toutes pièces de véhicule hors d'usage ...
- CARTONS** (✓) : Gros cartons d'emballage propres, secs, vidés et **PLIÉS** (✗) : Plastique, polystyrène ...
- DÉBLAIS / GRAVATS** (✓) : Cailloux, pierre, béton, mortier, ciment, briques ... (✗) : Plâtres sous toutes ses formes, sacs, seaux ...
- DÉCHETS VERTS** (✓) : Tontes Branchages : diamètre inf. à 7 cm long. max. 1,5 m (✗) : Souches ...

DÉCHETS ACCEPTÉS : TRI ET DÉCHARGEMENT À FAIRE PAR L'USAGER

DEEE	LAMPES	PILES ET ACCUMULATEURS	DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DOS)
TEXTILES	RADIOGRAPHIES	BATTERIES	CARTOUCHES ENCRE
HUILES DE FRITURES	HUILES DE VIDANGE		

DÉCHETS REFUSÉS - NON EXHAUSTIF

EXTINCTEURS	BOITEILLES DE GAZ
AMANTE / CEMENT	PNEUMATIQUES
Chambre d'agriculture Adivalor Lieux de vente	ORDURES MÉNAGÈRES
FILMS AGRICOLES USAGÉS	
DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES	

Accès des particuliers

- Les usagers autorisés sont les habitants résidents ou disposant d'une résidence secondaire sur les communes de :

Avranches	Chavoy	La Godefroy	La Gohannière
Le Val St Père	Marcey les Grèves	Plomb	Pontaubault
Ponts	St Brice sous Avranches	St Jean de la Haize	St Loup
St Martin des Champs	St Ovin	St Senier sous Avranches	Vains
- Carte obligatoire, à retirer dans votre mairie.

Conditions générales d'apport des déchets

- Le dépôt maximum autorisé par les particuliers est strictement limité en volume sur l'ensemble des déchèteries à :
 - 2 m³ par apport et par jour de déchets verts,
 - 2 m³ par apport et par jour pour les autres déchets (hors cartons, ferraille, DEEE).
- Le gardien est habilité à accepter ou à refuser les déchets en fonction des apports.

Comment réduire vos déchets

- Préférez le mulching à la tonte, pensez au broyat, au paillage...
- Faire des dons aux associations : Emmaüs, Séemaphore...

Consignes d'accès et de sécurité



Illustrations Freepik - IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique - papier recyclé

D'autres sont eux à valoriser, ce sont les bio déchets

Encore une année où nous avons constaté de trop nombreuses incivilités que ce soit d'habitants des communes voisines comme de Pontois. Systématiquement, nous relevons les coordonnées et adressons des amendes de 150€.

C'est de notre responsabilité à tous de conserver ces points d'apports propres. Merci à ceux qui les respectent. Pour les autres nous serons encore plus vigilants !

Un projet de containers semi-enterrés est en réflexion par les services de l'agglomération au niveau de La Fosse Cordon.



Mes gestes du quotidien TRI DES BIODÉCHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la loi contre le gaspillage et l'économie circulaire (AGEC) exige que tous les producteurs de biodéchets (déchets alimentaires) les trient à la source et la loi relative à la transition pour la croissance verte (LTECV) prévoit de réduire de 50% les quantités de déchets enfouis entre 2010 et 2025. Sachant que les ordures ménagères sont constituées à 40% de biodéchets, les trier permettrait d'atteindre cet objectif. Pour se faire la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie met en place plusieurs actions pour les particuliers et les professionnels.

POUR LES PARTICULIERS

LES COMPOSTEURS
Le compostage à domicile permet de valoriser les biodéchets dans son jardin. Cependant il est déconseillé d'y mettre les déchets carnés, soit les restes de viandes et de poissons ou coquillages. Ce mode de traitement est à favoriser car il est le moins coûteux, ne nécessitant pas de coût de collecte ni de traitement.

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Vous souhaitez acheter un composteur individuel ?
Flasher ce QRcode pour en réserver un !

En appartement, vous avez aussi la solution du lombricomposteur.

Si vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas avoir un composteur dans votre jardin, vous pouvez transporter vos biodéchets dans un composteur collectif.

LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Vous souhaitez devenir « apporteur » ? Consulter notre site internet pour localiser les sites de compostage collectifs en service : www.msm-normandie.fr
Vous souhaitez développer un site de compostage partagé sur votre commune ? Appelez-nous au 07 64 18 06 37 ou envoyez-nous un mail à compostage@msm-normandie.fr

LES BORNES DE COLLECTE DES BIODÉCHETS

À partir de 2025, la collectivité va déployer progressivement sur les zones agglomérées du territoire des bornes de collecte des biodéchets. Ces bornes pourront réceptionner tous les biodéchets y compris les déchets carnés. Ces derniers seront ensuite transportés sur un site de traitement (méthaniseur ou plate-forme de compostage). Les particuliers pouvant bénéficier de ce nouveau service seront informés au fur et à mesure de leurs installations.

NOUVEAU SERVICE EN COURS DE DÉVELOPPEMENT

DIFFÉRENCE ?

Compostage : Les déchets carnés (viandes, poissons et coquillages) ne sont pas acceptés

Borne de collecte des biodéchets : les déchets carnés sont acceptés

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Cette année encore la commune a été sollicitée à de nombreuses reprises pour la destruction de nids.

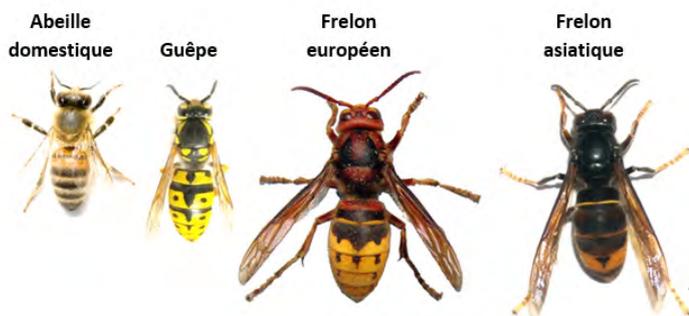
Pour rappel, pour qu'une destruction de nid soit prise en charge par la lutte collective (financement Département 50+collectivité), il faut que ce soit un nid de frelons asiatiques et que le signalement soit effectué par la mairie.

Si vous constatez la présence d'un nid de frelons asiatiques, merci de vous rapprocher de la mairie, en précisant la localisation et en joignant, si possible, une photo :

- Par téléphone au 02 33 58 25 39
ou au 06 29 11 92 70
- Par mail : mairiepontois@wanadoo.fr

Afin que nous fassions le signalement en ligne.

Seule la destruction des nids de frelons asiatiques est prise en charge par la collectivité. La destruction des nids de frelons européens et des nids de guêpes, reste à la charge du propriétaire.



NOUVEAUX HABITANTS

Faites connaître votre changement de résidence.

A l'occasion de votre arrivée dans la commune ou de votre changement d'adresse à l'intérieur de celle-ci, il est indispensable de faire connaître ce changement à la mairie.

Cette formalité est primordiale pour plusieurs raisons :

- D'abord faire acte de domicile afin d'éviter d'avoir à justifier de celui-ci par la suite, lorsque vous désirez obtenir certaines pièces : carte de déchetterie, liste des associations, bulletin municipal,
- Inscription sur la liste électorale qui évite la désagréable surprise de ne pouvoir se faire inscrire au moment d'une élection et de se voir ainsi refuser la possibilité de remplir son devoir de citoyen
- Recherche des habitants pour la remise de documents qui parviennent à la mairie, par le biais de la communauté d'agglomération d'Avranches – Mont St Michel : transports scolaires, Petite enfance, Cartes d'ordures ménagères, accès déchetterie, ...

Pour toutes ces raisons, non exhaustives, il convient de vous présenter en mairie muni de votre carte d'identité dès votre arrivée.

De la même façon, en vue d'effectuer certaines mutations nécessaires, il est bon de faire connaître en mairie un départ définitif de la commune.

*Madame Le Maire
Jocelyne ALLAIN*

Sentier de découverte à
PONTS

La Guérinette et sa vallée

Ce sentier de découverte d'une longueur approximative de 700m s'inscrit dans un circuit de randonnée d'environ 7km au départ de la mairie de Ponts.

Ce cours d'eau de 1^{ère} catégorie, d'une longueur de 8,4 km, se jette dans la Sée à Ponts. Il s'appelait autrefois «ruisseau de Chavoy»; son nom a changé au 18^e siècle en «**Guérinette**», du nom d'un des propriétaires de la vallée, M. Guérin.

Il prend sa source au lieu-dit la Droirie, au nord-ouest de la commune du Luot (canton de Bréhal). Son affluent principal est le Saint-Louis, d'une longueur de 6 km.

UNE RIVIERE PLEINE DE VIE

La Guérinette abrite plusieurs espèces de poissons, dont la truite Fario, le varron, la loche franche, l'anguille, le chabot, la lamproie et des cyprinidés, dont l'écrevisse américaine (espèce invasive).

Le type et la diversité des poissons présents dans la rivière montre son bon état écologique, notamment sa bonne oxygénation.

La végétation au fil de la Guérinette sert d'abri et de nourriture à de nombreux invertébrés à la base de la chaîne alimentaire : larves d'éphémères, de libellules et de demoiselles.

La végétation de ses rives accueille aussi des oiseaux comme le martin-pêcheur.

Le cours d'eau cours de la Guérinette

Le chabot il vit sur le fond, cache entre les cailloux, il chasse des larves d'insectes ou autres petits animaux.

La loche franche fréquente les eaux vives, fraîches et oxygénées, elle ronge le fond du lit pour chercher ses proies.

La truite Fario de la famille des salmonidés, elle apprécie les eaux vives, la femelle pond en moyenne 2.000 œufs.

Le martin-pêcheur

Le martin-pêcheur est visible sur une prairie ou au-dessus de l'eau, du moins occasionnellement. Il garde toute une fiche bleue et capture le poisson qui lui sert de proie. Les gâchettes qu'il étire dans les berges pour nicher peuvent atteindre 1 mètre de profondeur !

La brève variable

Le grand rapace commun du bocage, souvent perché sur les poteaux, la toue étroite à l'air des micromammifères comme les campagnols et se nourrit aussi de reptiles, batraciens, insectes et vert de terre.

Le guérisseur

Le guérisseur est un oiseau qui se nourrit de vers et de petits insectes.

Le guérisseur



LES DEMOISELLES DU COURS D'EAU

La Chastrette, petit insecte d'eau, est fréquenté par de nombreux insectes aquatiques. Les libellules et leurs larves trouvent ici un lieu de repos. L'attaque plus volontiers aux mouches et autres insectes.

Le plus petit ou le plus grand des demoiselles ou aigrons. Posés, elles ramènent leurs deux pattes d'ailes en arrière l'une contre l'autre.

Les plus grosses, aux ailes toujours étalées au repos, sont les libellules proprement dites.

Savez-vous combien de temps les larves restent dans l'eau avant de se transformer en insecte adulte ?

Libellule *Sympetrum nigroparvum* (red)

Demoiselle *Callibaetis decoratus* (red)

LES « CIGARES D'EAU »

Cette zone humide est colonisée par de nombreuses plantes aquatiques. L'une d'entre elles est particulièrement reconnaissable à son inflorescence en forme de « cigare ». En effet, son nom scientifique *Typha* dérive du grec *typha* qui signifie « fumer ».

Cette espèce de roseau appelée « massette » pousse partout où l'eau stagne. Cette plante est un gros producteur de biomasse. Elle pousse en grands bouquets homogènes sur les rives des eaux dominantes ou vives pouvant être recouvertes d'eau de façon continue jusqu'à la moitié de sa hauteur.

Au printemps, le cœur blanc des jeunes pousses de massette est délicieux cru ou cuit, trempé dans une vinaigrette.

Son ennemi naturel, le rat musqué, est capable de dévaler rapidement de grandes surfaces.

Libellule *Sympetrum nigroparvum* (red)

Demoiselle *Callibaetis decoratus* (red)

DES ARBRES VÉNÉRABLES

Le chêne pédonculé est l'arbre le plus répandu en France, représentant 40 % des plantations. Il croît lentement mais vit longtemps (plus de 400 ans).

Symbole de force et de solidité, il était vénéré par les Gaulois qui se rassemblaient sous son feuillage dès qu'un peu menaçait, étant et ébénisterie (châtaignes, tilleuls...). du fait de sa résistance aux champignons, son écorce était en fait employée en pharmacie et servait autrefois au tannage du cuir.

Le chêne pédonculé se distingue du chêne sessile par la présence d'un pédoncule reliant son fruit à la branche.

Un autre arbre vivant aussi très longtemps est apprécié pour ses fruits qu'on consomme à Noël avec la dinde. Vous l'avez reconnu ?

Chêne sessile *Quercus petraea*

Fruit *Quercus petraea*

Chêne pédonculé *Quercus robur*

Fruit *Quercus robur*

L'AULNE GLUTINEUX : LE TUTUR DE LA BERGE

L'arbre très représenté dans cette haie et qui prend ses ailes le long des berges est l'aulne glutineux.

On le reconnaît facilement : sa feuille est souvent élargie à son sommet sans pointe, collante, d'où son nom de « glutineux ». En hiver, la silhouette coriège de l'arbre lui donne une allure de sapin.

L'hiver, ses branches sont recouvertes de milliers de fruits, serrés les uns contre les autres, formés de pin qui on appelle strobiles.

Fruits *Ulmus glaberrimus*

Feuilles *Ulmus glaberrimus*

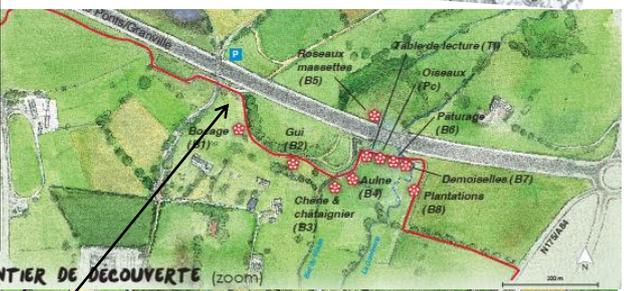
UN PARASITE PORTE BONHEUR

Les peupliers en face de vous sont couverts de gué. Cette plante toujours verte, récoltée autrefois par les druides avec dil-on une véritable curiosité botanique, le gué ne fait rien comme les autres.

En effet, il pousse la tête en bas, ce qui est contraire à toute règle du monde végétal. De plus, sa petite pousse se dirige dans le sens contraire de la lumière et ses flos poussent dans toutes les directions.

Aussi nommé « bois de Sainte Croix », le gué dévot des sorciers et des mauvais sorts. La coutume veut qu'à la nouvelle année, on s'embrasse sous la la plante de la chance ».

Boules de gué



Sentier de découverte

8 bornes d'information pédagogiques, une table de lecture de paysage et un « polyèdre » à 3 cubes ludiques, vous permettront de mieux connaître les richesses du patrimoine naturel de la vallée de la Guérinette (pour les bornes ludiques pensez à soulever le volet pour obtenir la réponse).

- Borne (B1) : bocage et rôle de la haie
- Borne (B2) : le gué présent sur les peupliers
- Borne (B3) : chêne et châtaignier
- Borne (B4) : l'aulne et ses fonctions
- Borne (B5) : le roseau massette, plante caractéristique d'une prairie humide
- Borne (B6) : rôle du pâturage pour les prairies et la vache normande
- Borne (B7) : les libellules et demoiselles de la rivière
- Borne (B8) : 3 espèces caractéristiques du bocage (hêtre, frêne et prunellier) qui font partie des essences replantées dans cette vallée.

La table de lecture de paysage (T) vous explique la formation géologique de la vallée et son importance écologique, la biodiversité de la rivière la Guérinette et fournit des informations sur le moulin de Cavigny, dont l'existence est attestée dès le 12^e siècle.

Enfin, un polyèdre à 3 cubes ludiques (Pc) aidera petits et grands à reconstituer dans leur intégralité 4 espèces d'oiseaux caractéristiques de la vallée.

Des balises directionnelles vous guideront le long du circuit de randonnée, au départ de la mairie, pour accéder au sentier de découverte.

Soyez prudents quand vous traversez des routes !

Pour tout problème, contactez la mairie au 02 33 58 25 39





Retour sur le centenaire THEAULT

Vendredi 24 mai 2024

Le centenaire de l'entreprise Vans Theault, célébré le vendredi 24 mai à Ponts, a été un événement local marquant de l'année 2024. Cet anniversaire a permis de rendre hommage à une entreprise locale dont le nom est connu à l'international et qui a su allier tradition et innovation tout au long de son histoire. L'événement a été l'occasion de découvrir le savoir-faire exceptionnel des équipes Theault, qui ont su maintenir l'excellence et l'engagement au cœur de leurs activités depuis un siècle.

Spécialisée dans la fabrication de camions pour chevaux, l'entreprise Vans Theault s'est installée en 2006 dans notre commune de Ponts-sous-Avranches, au cœur de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie. Ce choix d'implantation a été déterminant dans le développement de l'entreprise, née à Avranches, qui bénéficie des atouts offerts par la ville et le bocage Avranchin.

Lors de l'événement, Madame la Maire a pris la parole pour saluer le rôle de l'entreprise dans le développement économique local et a souligné l'impact positif des Vans Theault. Olivier Paulmier, le Président de l'entreprise, a rappelé que le soutien constant de la municipalité, du département et de la région, a permis à l'entreprise de se développer dans un environnement favorable, tant sur le plan humain qu'économique.

Cet événement a également permis de mettre en lumière le travail quotidien des équipes qui contribuent activement à la fabrication de chaque camion. Leur expertise et leur savoir-faire font de Vans Theault une entreprise de référence dans son secteur.

Vans Theault, en célébrant son centenaire dans son usine de Ponts, témoigne de la force de son enracinement local et de l'importance de l'échange entre le monde de l'entreprise et les collectivités. L'histoire Theault, le dynamisme local et l'engagement de ses équipes continueront de nourrir l'avenir prometteur de l'entreprise, qui entend bien poursuivre son histoire avec passion et ambition.

Pour en savoir plus, vous pouvez visiter le site www.theault.com





*Un soupçon de joie, une pincée de réussite,
et une pluie d'amour...
Que 2025 soit un véritable festin de bonheur !*

Meilleurs Voeux 2025